

GROUPE « DAMMARIE MA VILLE »

« Les hommes déprécient ce qu'ils ne peuvent comprendre ».

Au fil des conseils municipaux et des tribunes libres que nous retrouvons ici, chaque mois, ces mots de Goethe viennent implacablement se rappeler à nous.

Il est vrai que lors de l'installation du premier conseil municipal de cette mandature, une partie de l'opposition a clairement rappelé que son rôle au sein de notre assemblée serait d'être « une opposition qui s'oppose ».

S'il est d'usage pour un groupe minoritaire, de s'opposer au groupe majoritaire ; il l'est cependant moins quand la position relève plus d'un principe intangible que d'une réelle volonté de remettre en question un mode de fonctionnement, de pensée, différent du sien.

Le sujet autour du budget participatif illustre à merveille cette position. Alors que nous pouvions légitimement penser qu'il serait accueilli favorablement, nous constatons dans les colonnes du Lysmag, qu'il demeure empreint de reproches. L'œil néophyte s'alarme du nombre de dossiers que les Dammariens ont soumis à cette première édition en faisant porter à la majorité municipale un soit disant « échec qui doit appeler à tirer des conclusions ».

L'objectivité et l'honnêteté intellectuelle auraient été de se renseigner sur les différentes villes similaires à la nôtre et qui bénéficient du recul nécessaire sur ces dispositifs pour en tirer des comparaisons valables. Ainsi nous aurions pu saluer le montant conséquent de ce premier budget exceptionnellement porté à 200 000 €. Nous aurions pu également être positivement surpris du nombre de dossiers déposés par les

Dammariens, chiffre conséquent (42) pour une première édition. Mais malgré, les explications nombreuses fournies par l'élu en charge de ce dossier, les modalités de réalisation de cet exercice démocratique semblent toujours critiquées de la même façon. Intention délibérée de nuire ou incompréhension totale ?

Concernant l'audit du personnel, nous sommes plus que surpris de découvrir que l'opposition, souhaite connaître les changements qui vont entrer en vigueur alors que la démarche associant les agents volontaires est en cours. Est-ce là une volonté délibérée de ne pas vouloir associer les agents municipaux à la modernisation de notre collectivité ou une totale incompréhension de nos institutions ?

Pour reprendre les propos du philosophe Spinoza, parfois il est préférable de « ne pas railler, ne pas déplorer, ne pas maudire, mais comprendre ».

GROUPE « DAMMARIE CITOYENNE »

Le Bois du Lys va accueillir un nouveau groupe scolaire. Au delà de la modification de la carte scolaire et de son application progressive, son accès routier va devoir être sécurisé. Nous avons déjà émis l'idée de réduire la vitesse à 50 km/h sur l'ensemble de la rue Charles Péguy, de sécuriser ses accotements et d'avoir un passage surélevé limité à 30 km/h pour son accès. La contre-allée devra être aménagée afin de faciliter l'accès au parking. Selon les prescriptions générales en matière de limitation de vitesse, le maire exerce la police de la circulation sur les routes départementales situées à l'intérieur des agglomérations après avis du président du conseil départemental, à l'exception des routes à grande circulation. Serons-nous entendus ?

Face au déficit d'Île-de-France Mobilités creusé par la pandémie, Valérie Péresse avait martelé

juste avant les élections régionales : « Je ne lâcherai rien ». Elle se disait hostile à toute augmentation des tarifs, réduction des services ou baisse des investissements et réclamait l'aide financière de l'État. 6 mois plus tard, elle fait voter pour la fin de 2021 et 2022 la baisse des services en réduisant le trafic sur 165 lignes de bus, 6 RER, 13 lignes de métro et 4 de tram malgré la hausse de la fréquentation depuis septembre. Elle avait aussi annoncé en mars la mise en service de nouvelles rames RER pour la fin de l'année sur la ligne D. Finalement, il faudra attendre 2 années de plus. Avec les nouveaux accords socles pour l'attribution des réseaux de bus favorisant le dumping social et la désorganisation des réseaux, dont les chauffeurs et les usagers ont du faire l'amère expérience, la révolution des transports n'a pas eu lieu.

La résidence intergénérationnelle, gérée par un bailleur social, permet d'accueillir des seniors, des étudiants, des jeunes travailleurs et différentes populations sous conditions de ressources avec, initialement, une offre de services à la carte et une salle commune pour lutter contre l'isolement et favoriser le lien social. Les locataires s'étaient trouvés contraints de s'acquitter d'un service d'animations de 40,12 € par mois non mentionné dans leur bail. L'émoi fut vif d'autant que le reste à vivre pour beaucoup est faible. Le bailleur s'était incliné face au refus majoritaire. Mais les craintes demeurent. Au début du mois, des élus remettront les colis de Noël aux bénéficiaires. Souhaitons que la hôte ne soit pas alourdie de 480 € pour 2022.

Bonnes fêtes.

dammariécitoyenne@gmail.com

GROUPE « UN NOUVEAU SOUFFLE POUR DAMMARIE »

Conseil municipal (CM) posture du Maire :
« Toute contradiction vaut opposition ! »

Notre groupe a voté contre la subvention de 207.609€ allouée à l'Espace Bachelet (EPB) lors de la délibération du CM du 18/11/21. En effet, nous ne sommes pas convaincus de la portée de ce lieu sur l'ensemble des dammariens. Pour nous, il est nécessaire de mener une réflexion sur la culture dans notre ville.

Cœur de Ville

La phase 3 des opérations 1 et 2 « Cœur de Ville » prévoit 2 opérations pour un montant de 3.106.821€, avec un éventuel financement de la région de 1M€ pour l'année 2021-2022, et un hypothétique financement complémentaire du département. Si par principe, nous saluons tout aménagement de qualité de notre centre-ville, il n'en demeure pas moins que nous tirons la sonnette d'alarme au sujet du reste à charge pour les dammariens qui demeure non-négligeable. Il ne faudra pas qu'il impacte l'avenir des habitants de notre ville par l'augmentation de la taxe foncière

pour sa part communale. Malgré une demande aux services de l'État pour un financement de cette opération, le dossier de Dammarie n'a pas été retenu, contrairement à Melun, Fontainebleau-Avon, Montereau, Nemours, Meaux et Coulommiers : Est-ce en raison d'un projet non conforme aux exigences du développement durable (Programme Action cœur de ville | Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales (cohesion-territoires.gouv.fr))!

Budget participatif

Nous avons espéré avec la mise en œuvre du budget participatif (pour la somme minimale de 200 000 €) qu'il y ait une réelle volonté du maire d'adopter à nouveau l'une de nos propositions de campagne. A ce jour, aucun débat n'a eu lieu au sein du CM, aucune action n'est prévue à court terme, aucun retour des projets.

Avenue Berthelot : mécontentement

« La mise à sens unique de l'avenue Berthe-

lot, consécutive à la mise en place d'une piste cyclable se traduit par des troubles divers qui interrogent sur la conception globale de ce projet. Les habitants concernés souhaitent connaître les attendus de ce projet dont les conséquences vont bien au-delà de ce qui était présenté lors des réunions du mois de juin. » (Extrait de la lettre du collectif)

Des jeunes s'en prennent au maire et à la mairie :
silence au conseil municipal !

Projet de la CAMVS (éducation, santé, politique de la ville, transports) : une réunion boudée à Dammarie !

Audit : aucune nouvelle

Nous écrire : elu.unnouveausouffle@gmail.com

Patricia, Sylvie et Hicham